



58 ZONES STRATEGIQUES A PRESERVER

SUR LA NAPPE ALLUVIALE
DE LA SAÔNE
POUR LA PRODUCTION
D'EAU POTABLE



Toutes les informations détaillées
zone par zone sur :
www.eptb-saone-doubs.fr/nappesaone

58

zones stratégiques pour la production d'eau potable sur la nappe de la Saône

□ □ □ Ces zones concentrent des ressources majeures pour l'eau potable qui sont :

■ soit d'ores et déjà largement sollicitées et indispensables, ou pas encore mais à fortes potentialités pour le futur ;

■ importantes en quantité ;

■ de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

■ bien localisées par rapport aux zones de consommation actuelles et futures.

Elles représentent une surface cumulée de 29 000 hectares.

* Ces informations proviennent d'une étude sous maîtrise d'ouvrage EPTB Saône et Doubs, réalisée entre 2008 et 2010. Les propositions de zonage ont été soumises à consultation locale.

58 ZONES À PRÉSERVER

Sur ces zones, la préservation de l'usage de l'eau potable doit être considérée comme une absolue priorité, face à l'évolution de l'occupation des sols et à l'augmentation des pressions (urbanisation, zones d'activités, infrastructures de transport, exploitations de granulats, pratiques agricoles polluantes...)



© L'Europe vue du Ciel



OTE D'OR

HAUTE-SAÔNE

Gray

Auxonne

AIN



Retrouvez toutes les informations zone par zone sur :

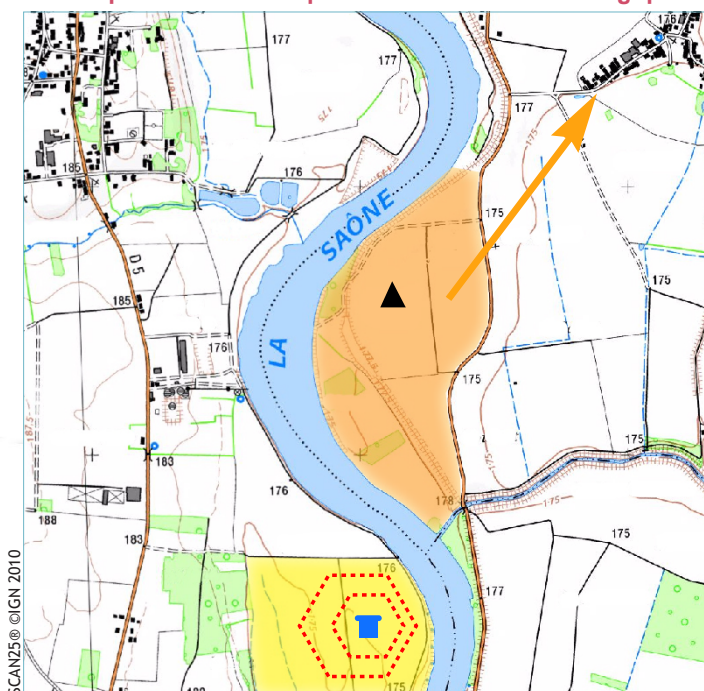
www.eptb-saone-doubs.fr/nappesaone

■ Une fiche d'identité décrit chaque zone sur des éléments de géologie, d'hydrogéologie (écoulement, qualité, capacité), des usages, de besoins, d'occupation du sol, de vulnérabilité.

■ Pour chaque secteur, une planche cartographique représente :

- les périmètres de protection réglementaire des captages existants,
- les zones à préserver pour la production d'eau potable actuelle et future.
- les données hydrogéologiques disponibles sur le secteur.

> Exemple d'une carte représentant les zones stratégiques



- Zone stratégique pour l'alimentation actuelle
- Zone stratégique pour l'alimentation future
- Captage pour l'usage eau potable
- ▲ Captage pour autres usages (agriculture, industrie)
- Périmètres de protection réglementaire
- Alimentation éventuelle d'une autre collectivité dans le futur

- zones d'études sur la nappe alluviale de la Saône
- zones stratégiques pour la production d'eau potable

Agglomération
lyonnaise



La nappe alluviale de la Saône



La nappe alluviale de la Saône présente une excellente qualité, bien supérieure aux eaux de la rivière, grâce à la protection naturelle dont elle bénéficie (effet filtre des berges, du lit de la rivière et des sols, capacités d'autoépuration, de dilution et de dispersion au sein des alluvions).

Néanmoins, cette protection est relative, car on constate localement des contaminations, historiques ou actuelles, dues à certaines activités industrielles, artisanales et agricoles (solvants, hydrocarbures, pesticides, nitrates...).

Ces contaminations peuvent avoir pour conséquence l'investissement dans des dispositifs de traitement, voire la fermeture de captages.



EN CHIFFRES

■ la nappe de la Saône est pour de très nombreuses collectivités l'unique ressource exploitable pour produire de l'eau potable.

■ plus de 60 millions de mètre cube par an prélevés actuellement à partir de 390 puits réalisés dans la nappe, pour alimenter en eau potable 900 000 habitants dans la vallée et au-delà.

■ des volumes prélevés pour l'eau potable représentant plus de 5 fois les volumes prélevés pour les autres usages, industrie en particulier et agriculture dans une moindre mesure.

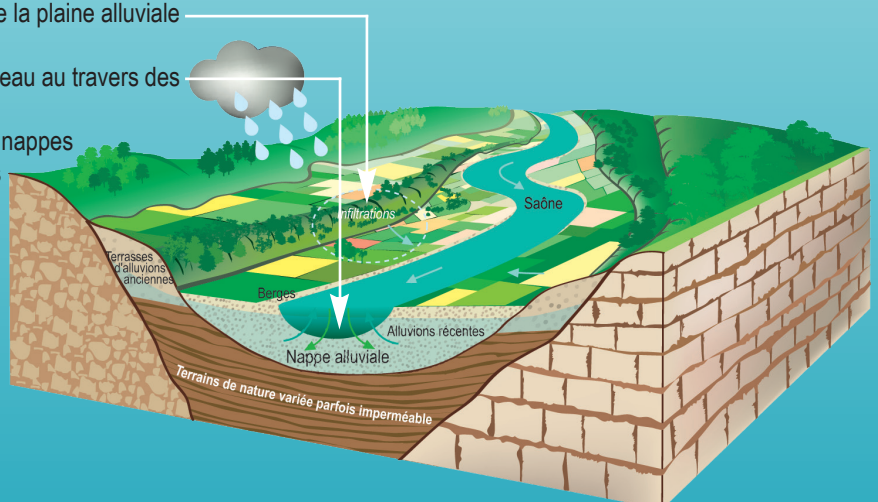
■ une augmentation des besoins estimée de l'ordre de 25 % pour les 20 ans à venir.

> QU'EST-CE QU'UNE NAPPE ALLUVIALE ?

C'est une nappe d'eau souterraine qui accompagne le cours des fleuves et rivières. Les eaux circulent souvent à faible profondeur au travers des alluvions (sables, graviers, galets) déposées par le cours d'eau.

Elles sont alimentées à la fois :

- par les eaux qui s'infiltrent au niveau de la plaine alluviale et de ses bordures,
- par le transfert d'eau depuis le cours d'eau au travers des berges et du lit,
- par les flux d'eau souterraine issus des nappes qui drainent éventuellement les territoires situés de part et d'autre de la vallée.



Préserver la ressource en eau potable, les moyens d'agir sur votre territoire



□ □ □ □ □ Suite à l'étude qui a permis d'identifier les zones stratégiques, il convient maintenant de les protéger, tout en conciliant l'occupation des sols et le développement économique avec la préservation de la ressource.

Les collectivités de chaque territoire concerné doivent agir

■ en intégrant les zones stratégiques dans les documents de planification et d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrats de milieux, schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable...

■ en orientant les projets d'aménagement et l'implantation d'activités à risque en dehors des zones stratégiques, et en favorisant le maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement sur ces zones.

■ en activant les outils de protection des espaces naturels,

■ en maîtrisant les usages des sols (acquisition ou échanges fonciers, périmètres de protection), et les usages de l'eau (autorisation de prélèvements...).

5 BONNES RAISONS DE PROTÉGER LA NAPPE DE LA SAÔNE

1. **STOPPER** la dégradation d'une ressource aujourd'hui d'excellente qualité et à forte potentialité, irremplaçable pour l'alimentation en eau potable.

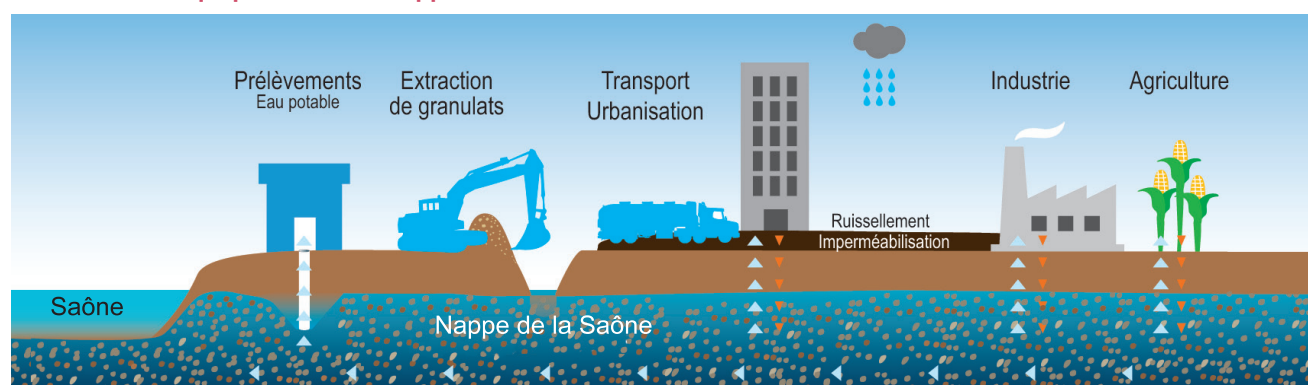
2. **GARANTIR** une eau de qualité sur le long terme ne présentant pas de risque pour la santé des populations.

3. **PRÉVENIR** la pollution plutôt que la traiter pour éviter les impasses techniques et réduire les coûts de traitements de l'eau brute.

4. **S'INSCRIRE** dans une stratégie de développement durable : préserver aussi les milieux naturels et la biodiversité afin de protéger les ressources majeures pour l'alimentation en eau potable.

5. **DISPOSER** d'une offre potentielle en eau potable correspondant aux ambitions de développement économique équilibré des territoires : sans eau potable, pas de développement d'activités.

> Les menaces qui pèsent sur la nappe de la Saône



Gestion du Val de Saône : un projet partagé



© S. Claudet-Bourgeois

Le contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés et la démarche conservatoire de la plaine alluviale de la Saône

La préservation de la ressource en eau souterraine est l'un des enjeux majeurs du contrat de rivière Saône, corridor alluvial et territoires associés, porté par l'EPTB Saône et Doubs. Ce contrat ambitieux prévoit, dans son axe A, de reconquérir durablement la qualité des eaux et de préserver les ressources en eau souterraine stratégiques.

Le contrat s'appuie notamment sur la démarche conservatoire de la plaine alluviale de la Saône, que l'EPTB développe en collaboration avec ses partenaires. Cette démarche d'envergure, véritable outil au service des objectifs du contrat de rivières, vise à mieux maîtriser l'usage des sols dans les secteurs à enjeux de la vallée et, le cas échéant, à favoriser la maîtrise foncière.

Cette démarche peut se traduire par des conventions de gestion avec les exploitants, des mesures agroenvironnementales ou, si besoin, par des acquisitions foncières en cas d'opportunité.

La démarche conservatoire de la plaine alluviale de la Saône est intégrée au Plan Rhône (fiche 4-13).

Le programme interrégional Plan Rhône 2007-2013

Depuis 2007, le Rhône bénéficie d'un plan de développement durable porté par l'ensemble des acteurs publics : le Plan Rhône. Ce plan intègre la vallée de la Saône. Les actions soutenues dans le contrat de projets interrégional Plan Rhône (2007-2013) sont déclinées à travers six axes : patrimoine et culture, prévention des risques liés aux inondations, qualité des eaux, ressource et biodiversité, énergie, transport fluvial, tourisme.

Concilier aménagement de l'espace et protection durable de la ressource

Le Plan Rhône met en évidence dans son volet « Qualité des eaux, ressource et biodiversité » l'importance de la nappe de la Saône, premier affluent du Rhône, pour l'alimentation en eau potable et sa préservation pour un usage futur.

Le programme d'action du Plan Rhône prévoit donc, sur ce territoire en pleine expansion économique et démographique, de protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale (Directive cadre sur l'Eau, SDAGE) et sanitaire (deuxième plan national santé environnement).

Les partenaires du Plan Rhône sur le bassin de la Saône

Les partenaires du Plan Rhône sont l'Etat, le comité de bassin Rhône-Méditerranée, l'Agence de l'Eau RM&C, les Conseils régionaux Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté, l'ADEME et Voies Navigables de France (VNF).

Le Plan Rhône est soutenu par l'Europe via un programme opérationnel plurirégional.

Les partenaires techniques et financiers de la préservation des zones stratégiques pour la production d'eau potable sur la nappe de la Saône

